

18<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de  
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature  
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

### 18.53 Conservation du Parc national de Doñana

SACHANT que les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus menacés du monde et que, malgré les efforts déployés pour les protéger, il a été impossible d'empêcher leur régression dans maintes régions;

RECONNAISSANT que le Parc national de Doñana avec la région qui l'entoure constitue l'une des zones humides les plus précieuses du Palearctique occidental en raison du rôle crucial qu'il joue comme étape sur la voie de migration des oiseaux, entre l'Europe et l'Afrique, et en raison des espèces et des écosystèmes qu'il possède;

PRENANT NOTE des efforts déployés par les autorités espagnoles pour protéger la région;

SACHANT néanmoins que certaines anciennes pratiques et attitudes de développement demeurent, notamment celles qui ont trait à une agriculture intensive et au tourisme de masse, et pourraient menacer l'avenir de Doñana;

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18<sup>e</sup> session:

1. PRIE les autorités espagnoles d'accentuer leurs efforts de protection du Parc national de Doñana en prenant des mesures de développement durable pour la région environnante, conformément aux principes de la Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90;
2. RECOMMANDE que ce modèle socio-économique tienne compte des points suivants:
  - a. le développement agricole des territoires voisins ne doit porter atteinte ni à la quantité ni à la qualité de l'eau alimentant le parc;
  - b. le développement touristique doit être planifié en fonction des valeurs intrinsèques du parc et les respecter, de manière à assurer la conservation du site et de ses caractéristiques exceptionnelles, garantissant le développement durable de la région et le bien-être de sa population;
  - c. les infrastructures nécessaires doivent se conformer aux exigences du développement durable et éviter d'entraver la protection efficace du parc et de la zone environnante.